



Séance publique du 23 janvier 2023

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, THOLL Jean-Joseph, échevins, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELS Mike, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.
Absent: /.

Le Conseil communal,

Vu la demande introduite par BEST G.O. pour le compte du Consort Mathes-Weis (procuration au nom de Normills S.A.), tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 452/1980, section A de Haller, en deux lots ;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide unanimement

de marquer son accord au projet de morcellement de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 452/1980, section A de Haller, en deux lots, selon le plan joint à la demande.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Madame le Ministre de l'Intérieur pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 6 février 2023

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce
publique de la séance
17 janvier 2023

Date de la convocation
des conseillers
17 janvier 2023

Point de l'ordre du jour
2023-01-12a

Objet:
Demande de morcellement
d'un terrain sis à Haller

BEST G.O. s.à r.l.2, rue des Sapins
L-2513 Senningerberg**MORCELLEMENT****Commune de WALDBILLIG****Section : A de HALLER**

Levé par : CLu

Echelle : 1/250

Dessiné par : CLu, EPI

Lieu et date : Senningerberg, le 15.11.2022

N° projet : 229053

L'ingénieur : HENIN Steve Ramses, géomètre officiel

Signature :

DEMANDE DE LOTISSEMENT**LEGENDE DES PARCELLES****Commune de : WALDBILLIG****Section : A de HALLER**

Numéro	Nature	Occupation	Contenance			Nom(s)
			ha	a	ca	
LOT/1	place (occupée)	partie bâtiment	09	94		MATHES Paul Joseph pour 1/2, MATHES Paul Joseph pour 1/6, WEIS Jean Pierre pour 1/6 et WEIS Margot Anne pour 1/6
LOT/2	place (occupée)	partie bâtiment	03	03		MATHES Paul Joseph pour 1/2, MATHES Paul Joseph pour 1/6, WEIS Jean Pierre pour 1/6 et WEIS Margot Anne pour 1/6
Numéro	Lieu-dit		Provenance des parcelles			
LOT/1	Rue du Hallerbach		PARTIE 452/1980			
LOT/2	Rue du Hallerbach		PARTIE 452/1980			

REMARQUES :

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende.
- Les surfaces des nouvelles parcelles sont provisoires, elles peuvent être modifiées.
- Ce plan est conforme aux contrats d'abornement datant du 26 août 1948 (mes. 25) et du 14 mai 1952 (mes. 52).

**ACCORD POUR LE MORCELLEMENT
PROCUATION (NORMILLS)**Normills Properties and Leisure
22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Tel +352 20 40 93 30
R.C.S B163167**ACCORD POUR LE MORCELLEMENT
(COMMUNE)****Vu et approuvé**Waldbillig, le 23.01.23
Le Conseil communal,

s.à r.l.
ins
rberg

MORCELLEMENT

Section : A de HALLER

1/250
ale : Senningerberg, le 15.11.2022 N° projet : 228053

Signature : 

DE LOTISSEMENT

DE DES PARCELLES

Section : A de HALLER

Contenance	Ita a lca	Nom(s)
09 94		MATHES Paul Joseph pour 1/2, MATHES Paul Joseph pour 1/6, WEIS Jean Pierre pour 1/6 et WEIS Margot Anne pour 1/6
03 03		MATHES Paul Joseph pour 1/2, MATHES Paul Joseph pour 1/6, WEIS Jean Pierre pour 1/6 et WEIS Margot Anne pour 1/6
Provenance des parcelles		
PARTIE 452/1980		
PARTIE 452/1980		

Le cadastre, lui-même, peut être modifié. 26 août 1948 (mes. 25) et du 14 mai 1952 (mes. 52).

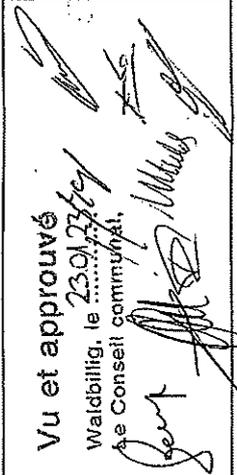
VIEN

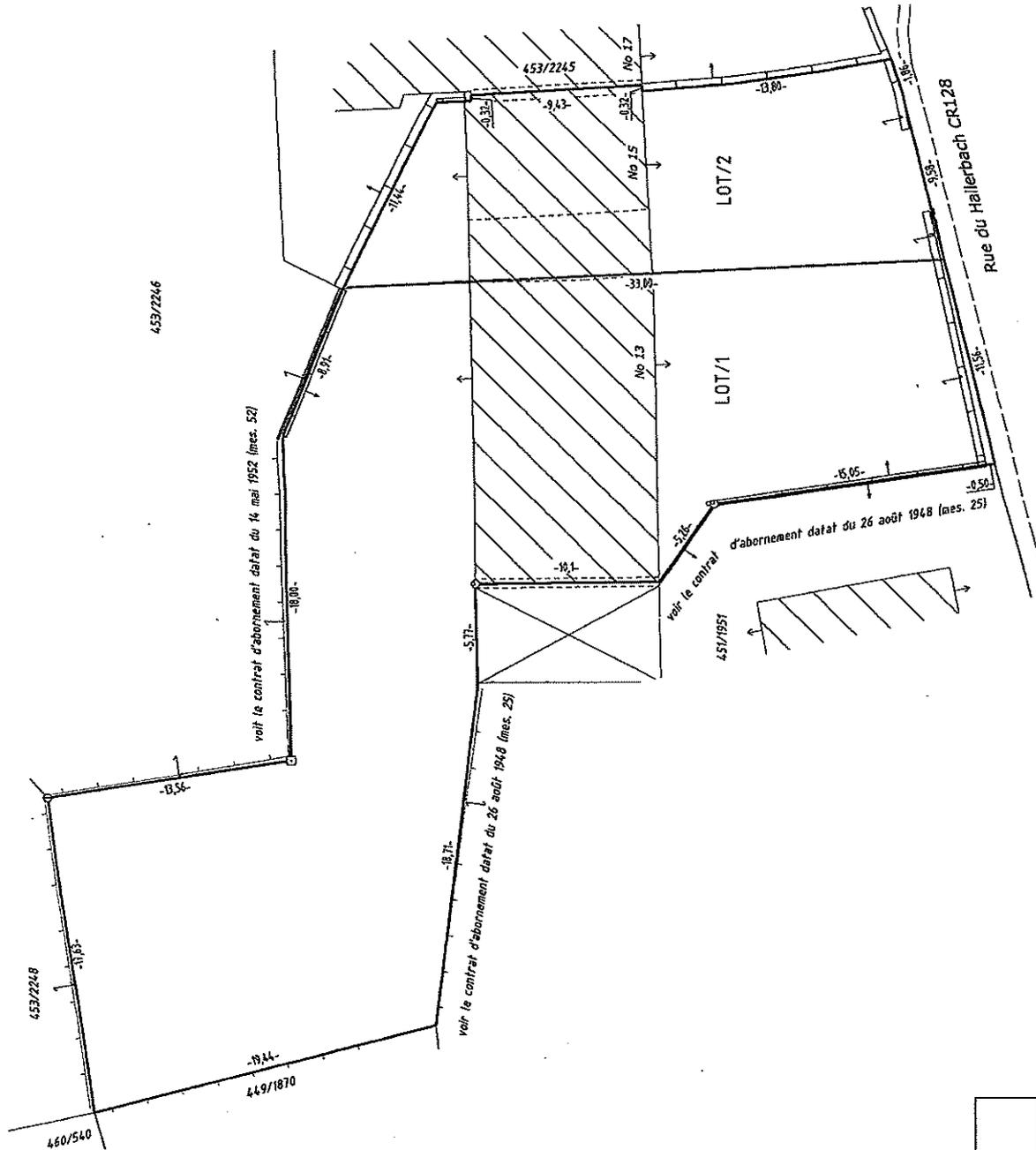
ACCORD POUR LE MORCELLEMENT (COMMUNE)

Vu et approuvé

Waldbillig, le 23.01.2022

du Conseil communal.





PROJET

LE PRESENT PLAN NE VAUT PAS PLAN A L'ACTE.
DES RECTIFICATIONS SONT ENCORE POSSIBLES.